

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 528
N/REF : 1/01/2024 50H28 C:025500 I:02939

**SDC '27-29 Bld de l'Eyrole'
C/O REGIE ROSIER
12 RUE DU LT COLONNEL PREVOST
69006 LYON**

IMMEUBLE : L'EUROPE
27-29 BD DE L'EUROPE
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : GAINES VIDE ORDURES - PREVOIR AFFICHAGE - SONNER CHEZ LES OCCUPANTS
M BOIS TEL:06 35322071

MOTIF : Intervention semestrielle

Donneur d'ordre : Mme m . PUPIER

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE ORDURES DE 5 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 4 CONTAINERS DE 240 LITRES, 2 POUBELLES DE 60 LITRES

NOS AFFICHAGES DES 06/05, 07/05 ET 10/05/2024

NOTRE INTERVENTION DU 14/05/2024.

OBSERVATIONS : ZD LCOMPTER EMAIL en CC le 14/05/24 a 10H48 m.pupier@regie-rosier.com

ZD LCOMPTER Email envoyé le 14/05/24 a 10H48 M. J-F. NUGUES

JN LGESTION EMAIL en CC le 04/05/24 a 15H49 m.pupier@regie-rosier.com

JN LGESTION Email envoyé le 04/05/24 a 15H49 M. J-F. NUGUES

NOUS VOUS INFORMONS QUE NOUS AVONS PREVU LE NETTOYAGE LE 07/05 MATIN
(AFFICHAGE LE 06/05) SANS RENDEZ-VOUS.

VEUILLEZ PREVENIR LES OCCUPANTS OU NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNEES

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

D'UN CORRESPONDANT SUR PLACE.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 2 Gaines V.O/Containers	248,49	248,49
1,00	Remise a titre commercial 15%	15,00%	-37,27
	TOTAL H.T.		211,22
	T.V.A. a 10,00%		21,12
	TOTAL T.T.C.En EURO		232,34

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.